



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 27 juin 2017

IRRIGATION

Le niveau de coupure d'été est franchi sur le bassin du Clain

Pour le bassin du Clain :

Le débit seuil de coupure d'été (correspondant au débit de crise du SDAGE Loire-Bretagne) est franchi depuis plusieurs jours à l'indicateur de Poitiers sur la rivière La Clain.

Les prélèvements d'eau en rivière et en nappe d'accompagnement destinés à l'irrigation agricole sont interdits, et les prélèvements d'eau en nappe libre du supra-toarcien sont limités au volume hebdomadaire réduit 50 %, à compter du mardi 27 juin 2017, sur l'ensemble du bassin du Clain.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 26 juin 2017 un arrêté dans ce sens. Les dispositions de ces arrêtés sont applicables à partir de 8 h 00, le mardi 27 juin 2017.

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09